

# DÉMYSTIFIER L'EMBAUCHE des talents internationaux pour les employeurs



## IL N'Y A PAS DE SOUTIEN

- La Direction des services d'emploi et d'apprentissage continu (SEAC) sert de point d'entrée commun pour soutien aux employeurs à la recherche de talents.
- Les agents du programme de la province sont à votre disposition pour vous guider à chaque étape du processus.
- Les employeurs désignés du Programme pilote en matière d'immigration au Canada atlantique ont accès au mode de service réservé des services d'immigration du gouvernement fédéral.
- Il y a un soutien de la part des organismes d'aide à l'établissement des immigrants et de groupes ethnoculturels.

## C'EST TROP DISPENDIEUX



- Les services du programme d'immigration provincial sont gratuits.
- Travailler avec notre personnel réduit le besoin de recourir aux services d'un conseiller en immigration.
- Options pour contrôler les coûts :
  - Travailler avec un spécialiste des ressources humaines pour qu'il agisse à titre de représentant de l'employeur.
  - Participer sans vous déplacer par le biais de technologies innovatrices.



## ILS NE POSSÈDENT PAS LES QUALIFICATIONS NÉCESSAIRES

- Les agents du programme d'immigration et ceux des bureaux régionaux d'emploi et d'apprentissage continu (SEA) sont formés pour travailler avec les employeurs et comprendre leurs besoins en matière de main-d'œuvre.
- Les services du programme d'immigration provincial ont accès à un bassin de talents diversifié dont :
  - Des liens avec des personnes déjà établies, mais qui n'ont pas encore d'offre d'emploi;
  - La capacité d'effectuer des missions de recrutement de migration secondaire partout au Canada;
  - Des liens avec des étudiants étrangers;
  - La connaissance des marchés étrangers et des talents qui s'y trouvent.

## ILS NE RESTERONT PAS



- La rétention des immigrants est améliorée si les employeurs choisissent des candidats qui ont :
  - des intérêts correspondant à ceux de la collectivité;
  - des compétences linguistiques;
  - des familles; ou ont déjà des liens au Nouveau-Brunswick
- Les employeurs peuvent favoriser la rétention :
  - en offrant des postes à temps plein et permanents;
  - en faisant partie intégrante d'une communauté accueillante;
  - en aidant le conjoint ou la conjointe à trouver un emploi.

## LE PROCESSUS PREND TROP DE TEMPS



Le processus peut être plus long comparé aux méthodes d'embauche traditionnelles, mais :

- Les gouvernements fédéral et provincial ont accru leur collaboration afin d'accélérer les procédures et ont lancé un nouveau programme
- Le programme d'immigration provincial peut aider à obtenir des permis de travail temporaires.



**CONTACTEZ-NOUS**  
[immigration@gnb.ca](mailto:immigration@gnb.ca)